

DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE

Je (Nous) soussigné(e)(s) : Prénom(s) et NOM(S)¹

.....

Adresse :

.....

.....

Courriel :

.....

Numéro de téléphone :

.....

sollicite(ons) la transcription, sur les registres de l'état civil consulaire français, de mon(notre) acte de mariage célébré à le

Nous attestons :

- ☐ avoir signé un contrat de mariage devant notaire **avant** le mariage
- ☐ ne pas avoir signé de contrat de mariage.

Je suis (nous sommes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit et de la validité du mariage au regard du droit français.

A le

Signature du ou des conjoint(s)

Concernant le conjoint de nationalité étrangère le cas échéant

Autorisez-vous le rétablissement des informations relatives à votre état civil (filiation, prénoms, nom, etc...) au vu de votre acte de naissance ?

☐ OUI

☐ NON

Signature obligatoire du conjoint étranger

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONJOINTS			
	Epoux/Epouse ²		Epoux/Epouse ²
NOM DE NAISSANCE	1ère partie ³	1ère partie ³	
	2nde partie ³	2nde partie ³	
Prénom(s)			
Date de naissance			
Ville et pays de naissance			
NOM et Prénoms du père (double nom s'il y a lieu)			
NOM et Prénoms de la mère (double nom s'il y a lieu)			
<i>Situation matrimoniale antérieure au présent mariage (cocher la situation correspondante) :</i>	☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) : Préciser la date et le lieu de la décision de divorce : ☐ Annulation de la précédente union : Préciser la date et le lieu de la décision :		☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) : Préciser la date et le lieu de la décision de divorce : ☐ Annulation de la précédente union : Préciser la date et le lieu de la décision :
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENFANTS COMMUNS DU COUPLE <i>(nés avant ou après le mariage, même décédés, devant être inscrits sur le livret de famille)</i>			
NOM (à inscrire dans l'ordre chronologique des naissances)	PRENOM(S)	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

¹Prénom(s) et NOMS du ou des conjoints

²Rayer la mention inutile

³ne remplir qu'en présence d'un double nom (nom dévolu en application de la loi du 4 mars 2002 relative au nom de famille, uniquement pour les personnes nées après le 1^{er} septembre 1990 ayant bénéficié d'une déclaration d'adjonction, de choix ou de changement de nom). Les personnes qui portent un nom composé indivisible n'ont pas à remplir cette rubrique, ce nom étant intégralement transmissible à la génération suivante.

Les informations figurant sur le document sont enregistrées sur un fichier informatisé. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 donne aux intéressés le droit d'accès et de rectification pour les données les concernant sous réserve des lois et règlements en vigueur en matière d'état civil.